



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

---

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2009-26 du 27/03/2009

---

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

# SOMMAIRE

Avis et Communiqué .....	3
Autre n° 200983-5 du 24/03/2009 MENTION DES AFFICHAGES DANS LES MAIRIES CONCERNEES DES DECISIONS DE LA CDAC PRISES LORS DE SA REUNION DU 24 MARS 2009 .....	3



PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'EMPLOI

**Bureau de l'emploi et du développement économique**

---

**MENTION DES AFFICHAGES, DANS LES MAIRIES CONCERNEES,  
DES DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL  
PRISES LORS DE SA REUNION DU 24 MARS 2009**

---

Les décisions suivantes ont été transmises aux mairies des communes d'implantation concernées en vue de leur affichage pendant une durée d'un mois.

**Dossier n° 09-06 – Autorisation accordée** à la SCI GARDANOR, en qualité de propriétaire des bâtiments, en vue de la création d'un magasin spécialisé dans le bricolage, d'une surface de vente de 3050 m<sup>2</sup> (2000 m<sup>2</sup> à l'intérieur et 1050 m<sup>2</sup> à l'extérieur dont 600 m<sup>2</sup> sous auvent), sous l'enseigne BRICOMARCHE – quartier La Plaine – CD 6 à Gardanne.

**Dossier n° 09-07 – Autorisation accordée** à la SAS DISTRIBUTION CASINO France, en qualité de futur exploitant, en vue de la création d'un supermarché d'une surface de vente de 1950 m<sup>2</sup>, sous l'enseigne CASINO, quartier du Molleton à Saint-Chamas.

**Dossier n° 09-08 – Autorisation accordée** à la SASU ONAGAN PROMOTION, en qualité de promoteur, en vue de la création d'un centre commercial d'une surface totale de vente de **5049 m<sup>2</sup>** (3686 m<sup>2</sup> à l'intérieur et 1363 m<sup>2</sup> à l'extérieur), quartier du Molleton à Saint-Chamas. Cet ensemble sera composé d'une galerie marchande - **500 m<sup>2</sup>**, soit six cellules dont un coiffeur, un opticien et un pressing / d'un centre auto – **60 m<sup>2</sup>** / d'une moyenne surface électro-domestique – **500 m<sup>2</sup>** / d'une jardinerie **1999 m<sup>2</sup>** dont 1426 m<sup>2</sup> à l'intérieur et 573 m<sup>2</sup> à l'extérieur / d'une moyenne surface de bricolage – **1990 m<sup>2</sup>** dont 1200 m<sup>2</sup> à l'intérieur et 790 m<sup>2</sup> à l'extérieur.

**Dossier n° 09-09 – Autorisation accordée** à la SAS DISTRIBUTION CASINO France, en qualité d'exploitant, en vue de l'extension de 830 m<sup>2</sup> portant à 1950 m<sup>2</sup> la surface totale de vente du supermarché exploité sous l'enseigne CASINO, 595 avenue du Prado à Marseille (8<sup>ème</sup>).

**Dossier n° 09-10 – Autorisation accordée** à la SAS FLOMAR, en qualité de futur exploitant, en vue de la création d'un supermarché d'une surface de vente de 2062 m<sup>2</sup>, sous l'enseigne INTERMARCHE, 45 rue Gaston de Flotte à Marseille (12<sup>ème</sup>).

Fait à MARSEILLE, le 24 mars 2009

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Didier MARTIN

